



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tarbes, le 15/05/2020

COVID-19 :

Versement de l'aide exceptionnelle de solidarité : près de 12 000 foyers bénéficiaires en Hautes-Pyrénées

La crise épidémique a pesé lourdement sur les conditions de vies des personnes modestes, et en particulier des familles. Face à ce constat, une aide exceptionnelle de solidarité sera versée par l'Etat **ce vendredi 15 mai 2020** comme annoncé par le Président de la République et le Premier ministre.

Plus de **380 000 foyers en Occitanie et près de 12 000 en Hautes-Pyrénées** bénéficieront de cette aide.

Elle sera versée **automatiquement** par les CAF, Pôle emploi et les caisses de la Mutualité agricole.

- Pour toutes les familles qui touchent les Aides personnalisées au logement : 100 € par enfant dès le premier enfant et sans plafond et jusqu'à 400 € pour une personne seule ou en couple avec 4 enfants.
- Pour une personne au RSA ou pour les personnes sans emploi en fin de droit à l'allocation chômage, 150 € par foyer et 100 € de plus par enfant, jusqu'à 550 € pour un foyer avec 4 enfants.

En France, 4,1 millions de foyers sont concernés. Ce dispositif de solidarité, absolument nécessaire pour soutenir les foyers modestes qui subissent plus durement les conséquences de la crise épidémique, représente un budget de 900 millions d'euros.

Cette aide s'inscrit dans le cadre d'un ensemble d'initiatives de l'État destiné à soutenir les plus précaires. Elle vient compléter le plan gouvernemental de **soutien à l'aide alimentaire de 39 millions d'euros** d'ores et déjà en application ainsi qu'une mesure d'**aide de 200 € pour 800 000 jeunes** et qui leur sera versée dès le mois de juin.

L'effort de solidarité en direction des plus précaires, représente depuis le début de la crise 1,1 milliard d'euros supplémentaire pour les protéger de conséquences parfois dramatiques liés à la crise sanitaire.